

COMMUNE DE CHOLET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2016

Le 14 novembre 2016 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 8 novembre 2016.

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Député-Maire

Madame Florence JAUNEAULT : Maire-Délégué

Monsieur Michel CHAMPION : Premier Adjoint

Madame Florence DABIN, Monsieur John DAVIS, Madame Isabelle LEROY, Monsieur Roger MASSE, Madame Laurence TEXEREAU, Monsieur Jean LELONG, Madame Annick JEANNETEAU, Monsieur Jean-Paul BREGEON, Madame Christine CHARRIER, Monsieur Michel BONNEAU, Monsieur Frédéric PAVAGEAU, Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX : Adjointes

Madame Sylvie ROCHAIS, Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Patricia RIGAUDEAU, Monsieur Jean-François BAZIN, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Simone POUPARD, Madame Sandrine RAOUX, Monsieur François DEBREUIL, Madame Maya JARADE, Monsieur Olivier BAGUENARD, Monsieur Jordan JOUTEAU, Madame Nathalie GODET, Madame Gwénaëlle DUCHESNE, Monsieur Gilles ALLINDRE, Madame Evelyne PINEAU, Monsieur Patrice BRAULT, Madame Catherine BODET, Monsieur Jean-Marc VACHER, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Monsieur André CERQUEUS, Monsieur Bernard RABILLER, Monsieur Benoît BACLET : Conseillers Municipaux

Est absent :

Monsieur Xavier COIFFARD.

Ont donné procuration :

Madame Elisabeth HAQUET à Madame Laurence TEXEREAU, Monsieur Jean-Jacques BOURGUIGNON à Monsieur John DAVIS, Madame Evelyne CHICHE-GAUVAIN à Madame Isabelle LEROY, Madame Magalie GREAU à Monsieur André CERQUEUS, Madame Catherine CANALS à Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Madame Valérie FERRIOL-ROUSSEAU à Monsieur Bernard RABILLER, Monsieur Youssef LAARABI à Monsieur Jean-Marc VACHER.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Evelyne PINEAU comme secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2016

En application de l'article 44 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès verbal de la séance du 10 octobre 2016 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

0 - PAS DE COMMISSION

0.1 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR - QUESTIONS ORALES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 9 Contre),

DECIDE

Article unique - d'approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal, tel qu'annexé, en ce qu'il modifie l'alinéa 6 de l'article 16 " Questions Orales " comme suit : "*Les questions orales sont évoquées au cours de la séance du Conseil Municipal. Il appartient au Président de déterminer le moment et leur ordre de passage*", se substitue à "*Les questions orales sont évoquées après les points de l'ordre du jour*".

1 - COORDINATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

1.1 - ADOPTION DES STATUTS HARMONISES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (41 Pour, 3 Abstentions),

DECIDE

Article unique - d'approuver le projet de statuts, ci-joint, de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC) et de la Communauté de Communes du Bocage (CCB), avec adhésion des communes de Cernusson, Cléré-sur-Layon, Lys-Haut-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois, prenant effet au 1^{er} janvier 2017, et de le soumettre à Madame le Préfet pour l'annexer à l'arrêté de fusion.

Cf. annexe 1.1

1.2 - PERSONNEL MUNICIPAL - TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique – de procéder aux modifications, créations et suppressions des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

Direction - service	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
Direction de l'Éducation	1 emploi du cadre d'emplois des agents de maîtrise	1 emploi du cadre d'emplois des techniciens	Modification suite à réussite à concours	01/12/2016
Direction des Relations Extérieures	1 emploi du cadre d'emplois des rédacteurs	1 emploi du cadre d'emplois des attachés	Modification suite à mobilité	15/11/2016

1.3 - PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES MEMBRES DU CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article 1 - de prévoir le versement de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) pour tous les membres du cadre d'emplois des attachés territoriaux, qu'ils soient titulaires, stagiaires ou contractuels, dans la limite des plafonds annuels ci-dessous :

Groupe de fonctions	Fonctions concernées	Montant de l'IFSE	Montant du CIA
Groupe 1	Directeur Général des Services	36 210 euros	6 390 euros
Groupe 2	Directeur Général Adjoint des Services	32 130 euros	5 670 euros
Groupe 3	Directeur	25 500 euros	4 500 euros
Groupe 4	Autres fonctions	20 400 euros	3 600 euros

Le montant des plafonds ci-dessus mentionnés seront revalorisés automatiquement dans la limite fixée par les textes de référence.

Article 2 - l'IFSE sera versée mensuellement et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) annuellement. L'IFSE sera maintenue en cas d'absence pour maladie, quel que soit le type de congés. En revanche, le CIA sera diminué pour toutes les absences en dehors des congés annuels, RTT et des autorisations d'absences pour motif syndical. Les conditions de cette diminution seront précisées dans une prochaine délibération concernant tous les cadres d'emplois, lorsque tous les arrêtés ministériels le permettant seront publiés.

Article 3 - le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), qui ne peut avoir pour effet de diminuer le montant de régime indemnitaire perçu actuellement par les agents se substituera aux éléments de rémunération suivants :

- Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS),
- Indemnité d'Exercice des Missions des Communes (IEMC),
- Primes de fin d'année (PFA),
- Prime de responsabilité, sauf celle prévue par le décret n°88-631, qui n'est pas intégrée dans le RIFSEEP,
- Allocations de médaille et de départ à la retraite.

1.4 - PERSONNEL MUNICIPAL - PLAN DE FORMATION TRIENNAL 2016-2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver le plan de formation du personnel communal pour les années 2016 à 2018.

1.5 - DEROGATION AUX TRAVAUX REGLEMENTES EN VUE D'ACCUEILLIR DES JEUNES MINEURS ÂGES D'AU MOINS 15 ANS ET DE MOINS DE 18 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - de déroger aux travaux dits " réglementés " ou interdits en vue d'accueillir des jeunes âgés d'au moins quinze ans et de moins de dix-huit ans en formation professionnelle, à compter de la date de la présente délibération, notamment pour les Directions du Centre Technique Municipal et Paysage et Cadre de Vie et sur la base des secteurs et travaux listés dans les annexes de la présente délibération.

1.6 - RAPPORTS ANNUELS 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES ASSAINISSEMENTS, EAU POTABLE ET GESTION DES DECHETS

Le Conseil Municipal,

DECIDE

Article unique – de prendre acte des rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité des services publics de gestion des déchets, de l'assainissement et de l'eau potable.

1.7 - ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION POUR LA FORMATION DANS LES SERVICES MEDICAUX DU TRAVAIL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique – d'approuver l'adhésion à l'Association pour la FORMation dans les services MEDicaux du TRAvail (AFOMETRA), pour un montant de 120 € au titre de 2016.

1.8 - SCHEMA DE MUTUALISATION 2015 - 2017 - AVENANT N°6

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - de porter avenant à la convention de mise à disposition réciproque des services de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Ville de Cholet portant schéma de mutualisation 2015 - 2017, ainsi qu'au devis de mutualisation 2016, à compter du 1^{er} octobre 2016.

Cf. annexe 1.8

1.9 - MATERIELS D'ENTRETIEN DES PARCS ET JARDINS - CESSION DE BIENS - RESULTAT DES ENCHERES EN LIGNE SUR LE SITE WWW.AGORASTORE.FR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les cessions, à l'issue des enchères en ligne enregistrées sur le site www.agorastore.fr, de divers matériels d'entretien des parcs et jardins dans les conditions suivantes :

Matériel concerné	Acquéreur	Montant
Tracteur gamme parcs et jardins avec chargeur frontal N° de produit : 21	Entreprise LECOMTE SAS Route de Janzé 35150 CORPS-NUDS	5 650,00 €
Tondeuse rotative autoportée (homologuée route, avec carte grise) N° de produit : 20	Monsieur Jean-Marc FERAUD Au Ferran - 32420 MONTIES	5 901,01 €

1.10 - FOURNITURE DE LAMPES D'ECLAIRAGE (2017-2018) - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à conclure avec la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC) et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Choletais, pour la passation des marchés relatifs à la fourniture de lampes d'éclairage (2017-2018).

La CAC est désignée comme coordonnateur du groupement, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, de signer, de notifier et d'exécuter les marchés, conclus pour une durée d'un an à compter de la notification, reconductible une fois pour une période d'un an, sans minimum, mais selon les montants maximum annuels définis ci-après :

2 - FINANCES, COMMERCE, ÉCONOMIE ET RELATIONS INTERNATIONALES

2.1 - PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ANJOU LOIRE TERRITOIRE CITES ET DE LA SOCIETE ANJOU LOIRE TERRITOIRE PUBLIC - EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal ,

DECIDE

Article unique – de prendre acte des rapports sur la situation financière 2015 des sociétés Anjou Loire TERRitoire Public (ALTER Public) Cités et ALTER Public.

2.2 - DECISION MODIFICATIVE 2016 N°1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (35 Pour, 9 Abstentions),

DECIDE

Article 1 - d'approuver les mouvements inscrits dans la décision modificative, relative au budget principal et au budget annexe du stationnement,

Article 2 - d'approuver l'état de la dette du budget principal.

2.5 - AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (41 Pour, 3 Abstentions),

DECIDE

Article unique – d'approuver les modifications de crédits des enveloppes des autorisations de programme globales, telles qu'elles ressortent de la vue d'ensemble du document ci-annexé, le détail d'affectation de ces enveloppes étant donné à titre indicatif.

Cf. annexe 2.5

2.3 - ADMISSIONS EN NON VALEUR – DELIBERATION NON APPROUVEE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (6 Pour, 3 Abstentions, **35 Contre**),

DECIDE

Article 1 - de ne pas admettre en non-valeur les taxes et produits irrécouvrables figurant dans les tableaux ci-dessous, conformément aux demandes de Monsieur le Trésorier Principal de Cholet Municipale en date des 9 juin 2015, 12 janvier 2016, 26 avril 2016, 14 et 23 juin 2016 pour la somme de 44 233,25 € sur le budget principal et 56,60 € sur le budget annexe du stationnement :

Budget principal :

ANNÉE	NATURE DE LA CRÉANCE	MONTANT
2005	Enlèvement véhicule	84,39 €
2006	Restauration scolaire	97,99 €
2007	Restauration scolaire	35,03 €
2008	Avoir facture	31,00 €
	Enlèvement véhicule	173,92 €
	Régularisation paie	288,12 €
2009	Restauration scolaire	1 273,37 €
	Médiathèque amende documents égarés	76,17 €
	Régularisation trop perçu allocation rentrée scolaire	68,00 €
	Copies documents administratifs	32,04 €

	Amende absence mise sous alarme équipements sportifs	40,20 €
	Enlèvement véhicule	1 394,15 €
	Halles et Marchés	156,60 €
	TLPE	251,53 €
	Fourrière animale	102,40 €
2010	Halte Garderie / Périscolaire	38,48 €
	Droit de voirie	30,16 €
	Ludothèque jeux non restitués	102,10 €
	Restauration scolaire	1 029,66 €
	Enlèvement véhicule	814,14 €
	Condamnation	1 340,92 €
	Halles et Marchés	230,40 €
	Fourrière animale	104,50 €
	Régularisation trop perçu allocation rentrée scolaire	102,00 €
2011	Enlèvement véhicule	890,89 €
	Restauration scolaire	323,70 €
	Médiathèque amende documents égarés	405,87 €
	Fourrière animale	387,65 €
	Pénalités accueil périscolaire, pause méridienne, halte garderie	5,00 €
	Régularisation trop perçu allocation rentrée scolaire	34,00 €
	Halte Garderie / Périscolaire	36,52 €
	Halles et Marchés	406,08 €
	Sinistre	135,83 €
	Droits de voirie	36,90 €
	Redevance prise de vue	75,00 €
2012	Droits de voirie	295,50 €
	TLPE	28,50 €
	Pénalités accueil périscolaire, pause méridienne, halte garderie	275,00€
	Enlèvement véhicule	2 096,38 €
	Restauration scolaire	2 710,30 €
	Régularisation trop perçu allocation rentrée scolaire	68,00 €
	Halte Garderie / Périscolaire	48,20 €
	Location salle	200,00 €
	Créances minimales	0,30 €
	Jugement Condamnation	168,00 €
	Halles et Marchés	249,12 €
	Fourrière animale	211,20 €

	Location bâtiment loyers charges	80,73 €
2013	TLPE	33,95 €
	Droits de voirie	496,45 €
	Taxe atterrissage	10,50 €
	IML droits d'inscription	1 542,00 €
	Restauration scolaire	4 038,24 €
	Pénalités accueil périscolaire, pause méridienne, halte garderie	90,00 €
	Enlèvement véhicule	2 904,47 €
	Halte Garderie / Périscolaire	63,00 €
	Créances minimales	1,42 €
	Jugement Condamnation	351,00 €
	Sinistre	662,17 €
	Facturation affiches publicité	90,00 €
2014	Droits de voirie	792,94 €
	Pénalités accueil périscolaire, pause méridienne, halte garderie	155,00 €
	Taxe inhumation	42,85 €
	Restauration scolaire	4 382,69 €
	IML droits d'inscription	45,77 €
	Créances minimales	4,22 €
	Enlèvement véhicule	2 105,80 €
	Fourrière animale	630,00 €
	Halte Garderie / Périscolaire	246,40 €
	Remboursement sinistre voirie	187,70 €
	Location bâtiment loyers charges	749,39 €
	Jugement Condamnation	318,39 €
	Régularisation paie	129,52 €
	TLPE	90,90 €
2015	Pénalités accueil périscolaire, pause méridienne, halte garderie	70,00 €
	Droits de voirie	376,15 €
	Location bâtiment loyers charges	10,00 €
	Créances minimales	1,77 €
	Restauration scolaire	3 966,60 €
	Enlèvement véhicule	1 558,66 €
	Fourrière animale	90,00 €
2016	Droits de voirie	11,00 €
	Enlèvement véhicule	603,03 €
	Restauration scolaire	232,08 €

	Halte Garderie / Périscolaire	83,25 €
	TOTAL	44 233,25 €

Budget annexe du stationnement :

ANNÉE	NATURE DE LA CRÉANCE	MONTANT
2012	Abonnement parking	44,00 €
2015	Droit de voirie	12,60 €
	TOTAL	56,60 €

2.4 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (35 Pour, 9 Abstentions),

DECIDE

Article unique – d'autoriser l'octroi des subventions aux organismes désignés en annexe.

Cf. annexe 2.4

4 - SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ, INTÉGRATION, ENSEIGNEMENT

4.1 - SERVICES PÉRISCOLAIRES MUNICIPAUX (PAUSE MÉRIDienne - ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR - GARDERIE DU MERCREDI MIDI) - NOUVEAU REGLEMENT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (41 Pour, 3 Contre),

DECIDE

Article unique – d'adopter le règlement des services périscolaires municipaux (pause méridienne, accueil périscolaire du matin et du soir, garderie du mercredi midi), qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2017, en remplacement du règlement de la pause méridienne du 12 septembre 2011 et du règlement de l'accueil périscolaire et de la garderie du mercredi midi du 7 juillet 2014.

4.2 - ECOLE MATERNELLE LE PLANTY - DESAFFECTATION DES LOCAUX SCOLAIRES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (41 Pour, 3 Abstentions),

DECIDE

Article unique - de désaffecter du service public de l'enseignement les bâtiments et le terrain de l'école maternelle Le Planty en vue d'un déclassement.

5 - AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE

5.1 - RAPPORT DE SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil Municipal,

DECIDE

Article unique – de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable 2015.

5.2 - DENOMINATION DE VOIE - RONDS-POINTS ET CHEMIN : UNE VOIE ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DU CORMIER - DEUX RONDS-POINTS RUE DE TOUTLEMONDE ET BOULEVARD DE LA RONTARDIERE ET UN CHEMIN DE LA BOULINIÈRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (41 Pour, 3 Abstentions),

DECIDE

Article 1 - d'attribuer le nom suivant à la voie traversant d'Est en Ouest la Zone d'Activité Economique du Cormier :

1 - Boulevard Jean ROUYER.

Article 2 - d'attribuer les noms suivants aux ronds-points nouvellement créés :

2 - l'un situé rue de Toutlemonde, à l'intersection avec l'avenue du Saint Laurent (Zone d'Activité Economique de l'Ecuyère) : place Edouard MICHELIN,

3 - l'autre situé boulevard de la Rontardière : place des Batignolles.

Article 3 - d'attribuer le nom suivant à la voie provenant de la ferme de la Boulinière et se dirigeant vers le May-sur-Evre :

4 - Chemin de la Boulinière.

Cf. annexe 5.2

5.3 - RUE JEAN JAURES - CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER A MONSIEUR FREDERIC CHEVALIER ET CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (41 Pour, 3 Contre),

DECIDE

Article 1 - de donner son accord pour la signature d'un compromis de vente, sous la condition suspensive d'obtention du permis de construire, puis de l'acte authentique constatant la vente, d'un ensemble immobilier, situé rue Jean Jaurès, cadastré section AK n° 741 - 742p – 743, au profit de Monsieur Frédéric CHEVALIER, au prix de 65 000 € net vendeur, étant précisé que les frais de géomètre seront pris en charge par la Ville et les frais de notaire afférents seront pris en charge par l'acquéreur.

Article 2 - d'approuver, dans le cadre de la vente de cet ensemble immobilier et du permis de construire afférent au profit de Monsieur Frédéric CHEVALIER, la constitution, à l'euro symbolique, d'une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée section AK n°742p, qui correspond au parking situé devant le collège Jeanne d'Arc, rue de l'Etoile, désignée comme fonds servant affecté à l'usage direct du public, au profit de l'ensemble immobilier cadastré section AK n° 741 – 742p - 743, désigné comme fonds dominant, situé rue Jean Jaurès, étant précisé que cette servitude s'exercera en tout temps et heure et avec tous véhicules, et profitera aux propriétaires successifs du fonds dominant, à leur famille, ayants-droit et préposés, pour leurs besoins personnels et le cas échéant pour le besoin de leurs activités professionnelles.

Article 3 - d'autoriser Monsieur Frédéric CHEVALIER, ou toute autre personne morale qui s'y substituerait, à déposer la demande de permis de construire afférente sur cet ensemble immobilier.

Cf. annexe 5.3

5.5 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN - EXCLUSION DES CESSIONS DE TERRAINS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE ALTER PUBLIC DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DU VAL DE MOINE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (41 Pour, 3 Abstentions),

DECIDE

Article unique - d'exclure du droit de préemption urbain les cessions de terrains effectuées par la société Anjou Loire TERRitoire Public (ALTER Public), concessionnaire de la Ville, dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté du Val de Moine.

5.4 - MAULEVRIER - CHEMIN DU PONT BOUCHAR - CESSION DE TERRAIN A MONSIEUR PHILIPPE AYRAULT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - de donner son accord pour la cession au profit de Monsieur Philippe AYRAULT d'un terrain de 40 m² cadastré section C N°811 sur la commune de Maulévrier, situé à proximité du lac du Verdon, classé en zone agricole du Plan Local d'Urbanisme, moyennant le prix de 0,25 € le m² soit un montant total de 10 €, étant précisé que tous les frais afférents seront à la charge de l'acquéreur.

Cf. annexe 5.4

5.6 - SQUARE DES LIERRES - RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS DE LA COPROPRIETE DU SQUARE DES LIERRES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article 1 - de donner son accord pour la rétrocession gratuite, par les copropriétaires du square des Lierres au profit de la Ville, des espaces communs de la copropriété cadastrés section CH n°76 p, d'une superficie d'ensemble totale de 1 809 m², étant précisé que les frais de notaire pour l'établissement de l'acte authentique seront pris en charge par le cédant.

Article 2 - d'accepter le transfert, constaté par procès-verbal, mettant à disposition de la Communauté d'Agglomération du Choletais, les réseaux d'assainissement (eaux pluviales et eaux usées), d'eau potable et les ouvrages communs afférents situés dans l'emprise de ces espaces publics.

Article 3 - de classer les voies correspondantes dans le domaine public routier communal.

Article 4 - de solliciter pour cette rétrocession l'exonération des droits de mutation prévue à l'article 1042 du code général des impôts.

Cf. annexe 5.6

5.7 - AVENUE GEORGES BIZET - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour), Madame Isabelle LEROY ne participant pas au vote,

DECIDE

Article 1 - de constater la désaffectation de l'usage direct du public comme espace vert, d'une emprise de 700 m² environ, situé avenue Georges Bizet et cadastrée section BV n° 468p et BW n° 559p.

Article 2 - de déclasser du domaine public communal, une emprise de 700 m² environ, située avenue Georges Bizet, désaffectée de son usage direct du public et cadastrée section BV n° 468p et BW n° 559p.

Article 3 - d'autoriser Sèvre Loire Habitat à demander les autorisations d'urbanisme nécessaires au projet et à réaliser les travaux sur la propriété de la Ville.

Cf. annexe 5.7

5.8 - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DU CORMIER V - CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE ALTER PUBLIC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (41 Pour, 3 Abstentions),

DECIDE

Article 1 - de donner son accord pour la cession de la parcelle cadastrée section HY n° 306, située " Grand Dauire ", d'une superficie de 411 m², au profit de la société Anjou Loire TERRitoire Public (ALTER Public) devenue la Société Publique Locale de l'Anjou (SPL de l'Anjou) au 1^{er} juillet 2016, dans le cadre de la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du CORMIER V, moyennant le prix de 2,50 € le m² soit un montant total de 1 028 €, conformément à l'avis du service France Domaine.

Article 2 - de mettre à la charge de l'acquéreur tous les frais afférents à cette cession, étant précisé que la commission de 3 % perçue par la société ALTER Public sur les acquisitions qu'elle réalise ne s'appliquera pas à cette transaction.

Cf. annexe 5.8

5.9 - BATIMENTS SITUES 26 RUE DU PLANTY ET 41 BOULEVARD VICTOR HUGO - PERMIS DE DEMOLIR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (41 Pour, 3 Abstentions),

DECIDE

Article unique - de mandater Monsieur le Maire pour présenter les demandes de permis de démolir des bâtiments suivants :

- l'école maternelle Le Planty sise 26 rue du Planty,
- l'ancienne salle Auguste Grégoire sise 41 boulevard Victor Hugo à Cholet.

2.6 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES - RAPPORT

Le Conseil Municipal,

DECIDE

Article unique - de prendre acte de la présentation des orientations générales du budget 2017.

5.10 - MODIFICATION DU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE NON MOTORISÉE (P.D.I.P.R.)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - de donner un avis favorable aux modifications des tracés des chemins suivants au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) tels qu'elles ressortent sur les extraits de cartes et les tableaux ci-joints :

- circuit 2 : du lac de Ribou à l'étang des Noues,
- circuit 3 : étang des Noues.

Cf. annexe 5.10

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le président
Gilles BOURDOULEIX

Le secrétaire
Madame Evelyne PINEAU

Les Elus Municipaux,
présents à la fin de la séance du 14 novembre 2016,

Florence JAUNEAULT	Jean-Paul BREGEON	Benoît MARTIN	Gilles ALLINDRE
Michel CHAMPION	Christine CHARRIER	Simone POUPARD	Patrice BRAULT
Florence DABIN	Michel BONNEAU	Sandrine RAOUX	Catherine BODET
John DAVIS	Frédéric PAVAGEAU	François DEBREUIL	Jean-Marc VACHER
Isabelle LEROY	Natacha POUPET- BOURDOULEIX	Maya JARADE	Anne GRAVELEAU- HARDY
Roger MASSE	Sylvie ROCHAIS	Olivier BAGUENARD	André CERQUEUS
Laurence TEXEREAU	Jean-Michel BOISSINOT	Jordan JOUTEAU	Bernard RABILLER
Jean LELONG	Patricia RIGAUDEAU	Nathalie GODET	Benoît BACLET
Annick JEANNETEAU	Jean-François BAZIN	Gwénaëlle DUCHESNE	

Compétences territorialisées au 1^{er} janvier 2017

en application de l'article L. 5211-41-3 III du code général des collectivités territoriales

COMPETENCES OPTIONNELLES :

En application de l'article L. 5211-41-3 III du code général des collectivités territoriales, sur le territoire des communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Lys-Haut-Layon, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-sur-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Toutlemonde, Trémentines et Vezins :

4° Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Sont reconnus d'intérêt communautaire, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs dont la notoriété, les disciplines enseignées ou diffusées et la fréquentation concernent le territoire communautaire et rayonnent au-delà.

Est reconnu d'intérêt communautaire l'ensemble des activités entrant dans le champ de compétence desdits équipements.

En matière d'équipements culturels sont reconnus d'intérêt communautaire :

- le pôle culturel " Espace Saint-Louis " comprenant le Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique , l'auditorium Jean-Sébastien BACH, le théâtre Saint-Louis et autres équipements annexes,
- la salle Interlude,
- le Jardin de Verre,
- l'École d'Arts du Choletais (EAC),
- les Musées de Cholet comprenant le Musée d'Art et d'Histoire, le Musée du Textile et de la Mode, les maisons de Tisserands de la rue de Livet à Cholet,
- la Ludothèque " Les 3D ",
- la Médiathèque Elie Chamard et le relais lecture du Puy-Saint-Bonnet, la Bibliothèque Universitaire,
- La Maison de la Francophonie.

Cette compétence comprend également :

- l'enseignement de la musique, de la danse, de l'art dramatique et des arts plastiques s'inscrivant dans le dispositif des formations dispensées par le Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique et l'École d'Arts du Choletais,
- l'acquisition et le développement de fonds documentaires, dans le cadre de la Maison de la Francophonie,
- la promotion et la valorisation de la langue française et l'enseignement du français-langues étrangères dans le cadre de la Maison de la Francophonie,
- le développement du spectacle vivant notamment à travers la programmation artistique,
- l'accueil d'activités culturelles,
- l'organisation des festivals suivants : la Folle Journée, Le Temps de Jouer, Les Arlequins, EstiJazz, les Enfantillages, Les Z'éclectiques, Cinémômes,
- l'accompagnement, tant en matière de mise à disposition d'équipements que de fonctionnement, des troupes d'artistes en résidence à savoir : le Théâtre Régional des Pays de La Loire,

- la mise en oeuvre, dans le cadre d'un dispositif contractuel, d'interventions de développement local et d'animation pour la mise en place et l'accompagnement des bibliothèques rurales.

En matière d'équipements sportifs sont reconnus d'intérêt communautaire :

- le complexe Glissé'O comprenant la patinoire, la piscine et autres équipements annexes,
- le centre aquatique projeté, situé sur la commune de Lys-Haut-Layon.

Cette compétence comprend également, au sein de ce complexe, l'accueil du public, la prise en charge de l'initiation et de l'apprentissage du patinage et de la natation des élèves des écoles primaires.

- le golf de Cholet et le Centre d'Initiation aux Sports de Plein Air (CISPA) :

Cette compétence comprend également, au sein de ces deux sites, l'accueil du public et la prise en charge des activités des élèves des écoles primaires.

En application de l'article L. 5211-41-3 III du code général des collectivités territoriales, sur le territoire des communes de Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire et Yzernay :

4° Création et entretien d'équipements sportifs et culturels nouveaux d'intérêt communautaire

- l'étude et la réalisation (éventuelle) d'une piscine,
- 1 équipement par commune :
Salle de sport à la Plaine
Pôle enfance et espace Moderato à Maulévrier
Bibliothèque à Coron
Bibliothèque à Somloire
Maison des associations à Yzernay
Maison de l'enfance aux Cerqueux

COMPETENCES FACULTATIVES :

En application de l'article L. 5211-41-3 III du code général des collectivités territoriales, sur le territoire des communes de Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire et Yzernay :

11 ° Développement d'actions culturelles en lien avec les activités pratiqués sur l'une ou l'autre des communes de la Communauté de Communes ou intéressant la Communauté de Communes du Bocage

Sont d'intérêt communautaire :

- le soutien de l'école de musique intercommunale, avec les implantations existants ou à créer dans les communes,
- le soutien à des animations culturelles d'ampleur et de retentissement au niveau départemental, régional ; national ou international,
- la mise en réseau des bibliothèques communales et associatives (mise à disposition du personnel et des matériels et logiciels informatiques).

Coût des mutualisations Ville-CAC – devis 2016 – avenant n°5

Directions/Services	Coût unitaire	Nombre d'unités d'œuvre	Coût total	Deduction des fournitures CTM transférées à la CAC	Montant après transfert des fournitures
Cabinet			49 478,62 €		49 478,62 €
Secrétariat des Elus	24,06 €	161	3 970,26 €		3 970,26 €
Chef de service Protocole	39,36 €	482	18 971,52 €		18 971,52 €
Préposés	28,97 €	723	20 945,31 €		20 945,31 €
Protocole	27,18 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Europe et International	26,24 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
	34,73 €	161	5 591,53 €		5 591,53 €
Direction de la Communication			269 242,33 €		269 242,33 €
Direction/Pôle Média/Pôle Edition	0,84 €	299219	251 013,09 €		251 013,09 €
Événementiel	37,82 €	482	18 229,24 €		18 229,24 €
Atelier d'impression	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Direction Générale			245 561,57 €		245 561,57 €
Direction Générale – avenant 6			71 849,95 €		71 849,95 €
Secrétariat Général	97,55 €	737	71 849,95 €		71 849,95 €
Responsables d'activités courrier, reprographie et assemblées	21,09 €	804	17 438,76 €		17 438,76 €
Contrôle de gestion	29,08 €	1446	42 049,68 €		42 049,68 €
Qualité Organisation	34,02 €	1607	54 670,14 €		54 670,14 €
Vaquemestre	30,88 €	804	24 827,52 €		24 827,52 €
Reprographie	21,10 €	631	13 304,21 €		13 304,21 €
	26,66 €	804	21 421,31 €		21 421,31 €
Direction des Finances	0,010787 €	51 277 073 €	553 126,79 €	-4 136,34 €	548 990,45 €
DRH	668,30 €	801	535 308,30 €	-8 028,23 €	527 280,07 €
Direction des Bâtiments			283 265,24 €		283 265,24 €
Direction de la Voirie et des Espaces Publics			330 670,91 €		330 670,91 €
DSIT – avenant 5	27,75 €	12053	334 527,15 €	-2 077,49 €	330 670,91 €
Archives	682,27 €	593	404 586,11 €	-3 856,24 €	404 586,11 €
	145,36 €	81	11 774,16 €		11 774,16 €
Aménagement			82 461,41 €		82 461,41 €
Secrétariat de direction	27,71 €	728	20 172,88 €		20 172,88 €
Service Patrimoine Foncier	28,88 €	1286	37 128,13 €		37 128,13 €
Chef de service Application du droit des Sois	52,20 €	482	25 160,40 €		25 160,40 €
DESJESFP			13 266,32 €		13 266,32 €
Enseignement supérieur (directeur + secrétaire)	60,02 €	161	9 663,22 €		9 663,22 €
Assistante Enseignement Supérieur	20,06 €	110	2 206,60 €		2 206,60 €
Mobiliers Sportifs	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Événementiel sport de haut niveau	27,93 €	50	1 396,50 €		1 396,50 €
DPS			75 800,39 €		75 800,39 €
Directeur et secrétariat	36,47 €	161	5 871,67 €		5 871,67 €
Accueil/gardiens/appariteurs	25,56 €	2702	69 063,12 €		69 063,12 €
Sécurité des Personnes et des Biens	43,28 €	20	865,60 €		865,60 €
DCPAJ			35 007,05 €		35 007,05 €
Documentation	27,96 €	762	21 305,52 €		21 305,52 €
Achat Public	33,44 €	410	13 701,53 €		13 701,53 €
DPCV			199 363,43 €		199 363,43 €
	1,79 €	17 761m ²	31 792,19 €		31 792,19 €
	0,98 €	34 386m ²	33 698,28 €		33 698,28 €
	0,49 €	201 657m ²	98 811,93 €		98 811,93 €
	0,10 €	181 758m ²	18 175,80 €		18 175,80 €
	0,03 €	282 841m ²	8 485,23 €		8 485,23 €
Prêt et entretien planles bâtiment	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel

Directions/Services	Coût unitaire	Nombre d'unités d'œuvre	Coût total	Deduction des fournitures CTM transférées à la CAC	Montant après transfert des fournitures
Production de plantes à massifs	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Gestion du pollinier	au pollinier	1	4 200,00 €		4 200,00 €
Bureau d'étude	28,00 €	150	4 200,00 €		4 200,00 €
Prêt de plantes et compositions florales manifestations	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Centre technique municipal			333 621,81 €		333 621,81 €
Balayage manuel et mécanique des voies en ZA	6,30 €	790,68 km	4 981,28 €		4 981,28 €
Balayage manuel et mécanique des voies pénétrantes	7,80 €	2 506,56 km	19 551,17 €		19 551,17 €
Balayage manuel et mécanique des voies en rase campagne	6,30 €	112,00 km	705,60 €		705,60 €
Entretien manuel et mécanique des accotements et fossés des voies en rase campagne	9,90 €	504,00 km	4 989,60 €		4 989,60 €
Entretien mécanique des haies au lamier	14,38 €	112,00 km	1 610,56 €		1 610,56 €
Entretien des ouvrages, têtes de pont, busages	forfait	forfait	30 090,00 €		30 090,00 €
Entretien hebdo des aires d'accueil des GDV	354,00 €	48	16 992,00 €		16 992,00 €
Viabilité hivernale/voies pénétrantes	918,00 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Viabilité hivernale/voies campagne	918,00 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Viabilité hivernale/voies pénétrantes	918,00 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Mise en place de signalisation ou jalonnement temporaire de chantier	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Permanence 6 jours sur 7 au-delà des heures ouvrables (garage)	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Permanence 7 jours sur 7 au-delà des heures ouvrables (voire, éclairage, bâtiments)	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Interventions exceptionnelles en cas d'accidents ou de vandalisme (non programmé)	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Entretien curatif limité aux réparations urgentes des voies de ZA, voies pénétrantes, voies en rase campagne, gens du voyage (nids de poule, curage fossés)	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Interventions exceptionnelles en cas d'accident ou vandalisme sur le réseau EP des zones d'activités	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Intervention de niveau 1 sur système de priorité bus	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
réalisation de panneaux ou affiches	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Prêts de matériel aux communes de la CAC	Tarif municipal	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Logistique et manifestations (aide technique et matérielle, déménagements, interventions de transport)	29,50 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Permanence électricité lors des matchs de CB	295,00 €	32	9 440,00 €		9 440,00 €
Entretien curatif limité aux réparations urgentes dans les bâtiments + entretien courant des bâtiments culturels	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Fourniture de carburant	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Entretien préventif et curatif des véhicules et matériels	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Interventions ponctuelles de nettoyage bâtiment	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Propriété bâtiments culturels transférés	19,92 €	6428	128 045,76 €		128 045,76 €
Encadrement agents propriété bât culturels et administratifs	29,50 €	1028	30 326,00 €		30 326,00 €
Formation personnel propriété bâtiment	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Laverie	385,00 €	102	39 269,74 €		39 269,74 €
Approvisionnement/Magasin	0,18 €	264 178,85 €	47 620,10 €		47 620,10 €
TOTAL DEVIS VILLE-CAC			3 428 467,17 €		3 410 369,87 €
TOTAL DEVIS VILLE-CAC annuel avec 1^{er} trimestre plein et après réajustements liés aux avenants 4, 5 et 6 cumulés					3 423 418,21 €

Coût des mutualisations CAC-VILLE - devis 2016 – avenant n°6

Directions/Services	Coût unitaire	Nombre d'unités d'œuvre	Coût total	Deduction des fournitures CTM transférées à la CAC	Montant après transfert des fournitures
Directeur de Cabinet	67,83 €	643	43 614,69 €		43 614,69 €
Directeur de la Communication	44,06 €	804	35 424,24 €		35 424,24 €
Direction Générale – avenant 6	62,54 €	1942	121 430,86 €		121 430,86 €
Direction des Finances	0,010787 €	58 621 371 €	632 348,73 €		632 348,73 €
DRH	267,05 €	1132	302 300,60 €		302 300,60 €
DSIT	61,98 €	469	29 050,11 €		29 050,11 €
Direction des Bâtiments	33,75 €	8678	292 884,98 €		292 884,98 €
Direction de la Voirie et des Espaces Publics	27,47 €	12535	344 385,47 €		344 385,47 €
Secrétariat Général – chef de service	37,87 €	804	30 447,48 €		30 447,48 €
Secrétariat Général	25,95 €	683	17 723,85 €		17 723,85 €
Événementiel	24,49 €	241	5 902,09 €		5 902,09 €
Enseignement Supérieur et Formation Professionnelle	43,87 €	84	3 685,08 €		3 685,08 €
Gestion des ouvrages hydrauliques	29,58 €	288	8 519,04 €		8 519,04 €
Direction de l'Aménagement			73 574,04 €		73 574,04 €
Directeur de l'Aménagement	54,30 €	804	43 657,20 €		43 657,20 €
Service Urbanisme Opérationnel et Habitat	37,21 €	804	29 916,84 €		29 916,84 €
DCPAJ			129 193,08 €		129 193,08 €
Directeur de la Commande Publique et des Aff Juridiques	40,52 €	804	32 578,08 €		32 578,08 €
Marchés-contrats	21,47 €	4500	96 615,00 €		96 615,00 €
Direction Culture			33 839,52 €		33 839,52 €
Direction	31,98 €	964	30 828,72 €		30 828,72 €
Fête de la musique	50,18 €	60	3 010,80 €		3 010,80 €
TOTAL DEVIS CAC-VILLE			2 104 323,86 €		2 104 323,86 €
TOTAL DEVIS CAC-VILLE annuel avec 1^{er} trimestre plein et après réajustements liés aux avenants 4, 5 et 6 cumulés					2 074 642,34 €

Le Président
Par délégation le 1^{er} Vice-Président
John DAVIS

Gilles BOURDOULEIX
Maire de Cholet
Député

ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

Subventions 2016

Décision Modificative 1

2 • 4

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Amicale des Engagés Volontaires du 6ème Régiment du Génie		1 000 €		Subvention exceptionnelle, afin de contribuer aux frais de réalisation d'un livre de souvenir et d'histoire, sur présentation de justificatifs.
L'Amicale du Camp de Concentration de Dachau - Pays de Loire		352 €		Subvention exceptionnelle, afin de contribuer aux frais de transport d'élèves choletais au Camp de Dachau, sur présentation de justificatifs.
Sous-total		1 352 €		
TOTAL		1 352 €		

CULTURE

Subventions 2016

Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Comédie Chapoullis Troupe Théâtrale Amateur	53 €			Subvention complémentaire, suite au renouvellement de la convention d'occupation d'un local municipal.
Le Comptoir Culturel	2 112 €			Subvention correspondant à l'utilisation d'un local municipal.
Les Ateliers de Cathy	- 219 €			Ajustement de la subvention, suite à la résiliation de la convention d'occupation.
Société des Sciences, Lettres et Arts de Cholet et de sa Région	- 775 €			Ajustement de la subvention suite à la résiliation d'une convention d'occupation d'un local municipal.
Sous-total	1 171 €			
TOTAL	1 171 €			

ENSEIGNEMENT
Subventions 2016
Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association de Gestion Jeanne d'Arc	- 2 800 €			Ajustement de l'aide municipale prévisionnelle liée à la restauration scolaire des écoles privées.
Coopérative Scolaire de l'Ecole Elémentaire Turpault		200 €		Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Coopérative Scolaire de l'Ecole Maternelle Les Turbaudières		165 €		Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
Coopérative Scolaire de l'Ecole Elémentaire Les Turbaudières		- 47 €		
Coopérative Scolaire de l'Ecole Primaire La Girardière		- 88 €		Ajustement de la subvention allouée au Conseil Municipal de décembre 2015, suite à la réduction des charges liées aux projets d'activités pédagogiques à caractère exceptionnel.
Coopérative Scolaire de l'Ecole du Planty		- 260 €		
OGEC de l'Ecole Privée Saint Joseph de Mazières-en-Mauges	6 500 €			Participation aux charges de fonctionnement pour les années scolaires 2015/2016 et 2016/2017, concernant les enfants choletais scolarisés à l'école privée de Mazières-en-Mauges.
OGEC Saint Joseph Ecole Primaire	1 300 €			
OGEC Sainte Marie des Turbaudières	- 1 300 €			
Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique des Ecoles Saint Jean - Sainte Famille	800 €			Ajustement de l'aide municipale prévisionnelle liée à la restauration scolaire des écoles privées.
Organisme de Gestion des Ecoles et du Collège Notre Dame du Bretonnais	- 700 €			
Organisme de Gestion des Ecoles Libres Saint Pierre et Gellusseau	- 2 500 €			
Organisme de Gestion des Etablissements Catholiques Saint Louis Grignon de Montfort	5 200 €			

ENSEIGNEMENT
Subventions 2016
Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Commission consultative des écoles publiques		- 365 €		Utilisation de l'enveloppe, afin de couvrir les subventions attribuées à la Coopérative Scolaire de l'Ecole Maternelle Les Turbaudières et à la Coopérative Scolaire de l'Ecole Elémentaire Turpaul.
		395 €		
Sous-total	6 500 €	0 €		Transfert en enveloppe des reliquats non utilisés de subventions, attribuées au Conseil Municipal de décembre 2015, relatives aux projets d'activités pédagogiques.
TOTAL	6 500 €			

FINANCES
Subventions 2016
Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Divers</i>				
Cholet Evénements DSP	- 3 471 €			Ajustement de la participation, au vu de l'évolution des indices définis dans le contrat de délégation.
Sous-total	-3 471 €			
TOTAL		-3 471 €		

POPULATION SECURITE

Subventions 2016

Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>DSP Fourrière Animale</i>				
Société Protectrice des Animaux - DSP	- 6 430 €			Ajustement de la participation municipale, au vu de l'évolution des indices définis dans le contrat de la délégation et de l'excédent 2015.
Sous-total	- 6 430 €			
TOTAL		- 6 430 €		

RELATIONS EXTERIEURES
Subventions 2016
Decision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Communautés étrangères</i>				
Mat Boupharam - Association des Femmes Lao 49-85	- 5 €			Ajustement de la compensation de loyer, suite aux nouvelles conditions de la convention d'occupation des locaux.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Animations et manifestations diverses		- 100 €		
Divers - Communautés étrangères		- 1 000 €		Réduction des crédits due à la non utilisations des enveloppes.
Jumelage - Aide aux scolaires		- 2 830 €		
		- 1 000 €		Utilisation de l'enveloppe, afin de couvrir la subvention allouée à l'Amicale des Engagés Volontaires du 6ème Régiment du Génie.
Sous-total	- 5 €	- 4 930 €		
TOTAL		- 4 935 €		

SOLIDARITES
Subventions 2016
Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Action sociale</i>				
Association Choletaise Parents et Assistants Maternels (ACPAM)	59 €			Ajustement de la subvention correspondant à l'utilisation d'un local municipal.
Association d'Aide aux Victimes d'Abus Sexuels	200 €			Subvention complémentaire de fonctionnement, afin de contribuer à l'activité de l'association.
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes La Cornetière		- 200 €		Ajustement de la subvention allouée au Conseil Municipal de juillet 2016, suite à l'annulation de l'organisation d'une sortie pour les personnes âgées de l'établissement.
Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique La Tremblaire		200 €		Subvention allouée au titre de la participation des élèves au " Challenge National Rugby TTEP ", sur présentation de justificatifs.
<i>Action socioculturelle</i>				
Alvéole	- 475 €			Résiliation de la convention d'occupation d'un local municipal.
Association Loisirs Pluriel de Cholet	11 500 €			Subvention de fonctionnement, afin de contribuer à l'activité de l'association.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Action sociale		- 500 €		Utilisation de l'enveloppe afin de couvrir une partie de la subvention attribuée à l'Association Loisirs Pluriel de Cholet.
	Sous-total	11 284 €	- 500 €	
	TOTAL	10 784 €		

SPORTS
Subventions 2016
Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Avenir Sportif	- 158 €			Ajustement de la compensation de loyer, suite aux nouvelles conditions de la convention d'occupation des locaux.
Cholet Moto Verte	- 4 €			
Entente des Mauves - section sport adapté aux déficients intellectuels		3 750 €		Subvention exceptionnelle, afin de contribuer aux frais d'organisation du Championnat de France de Cross-Country de Sport Adapté, sur présentation de justificatifs.
Gym Détente Masculine	- 109 €			Ajustement de la subvention, suite à la résiliation de la convention.
Gymnastique Volontaire Choletaise	- 78 €			Ajustement de la subvention correspondant au loyer municipal, suite à la baisse des créneaux utilisés.
Puy Saint Bonnet Football (ASP)	19 €			Subvention complémentaire, suite à l'utilisation d'un local supplémentaire.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Animations et manifestations sportives diverses		- 811 €		Transfert de crédits en dépenses de gestion, afin de financer divers frais du Service des Sports.
	Sous-total	- 330 €	2 939 €	
	TOTAL		2 609 €	

AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES
EMPLOIS

2.5

Budget Principal

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Montant global	Modification d'enveloppe	Annulations de crédits	Crédits supplémentaires	Transferts de crédits entre AP
5001	Bâtiments Communaux	24 883 202 €	24 813 202 €	-70 000 €			
047	Les Halles	180 608 €	180 608 €	0 €			
077	Accessibilité des bâtiments communaux	894 500 €	894 500 €	0 €			
078	Hangar des Carnavaliers	1 070 000 €	1 070 000 €	0 €			
573	Réparation d'équipements communaux	18 702 553 €	18 632 553 €	-70 000 €	-70 000 €		
574	Eglise Notre Dame	4 035 541 €	4 035 541 €	0 €			
5002	Matériels et mobiliers des services publics	7 584 294 €	7 589 294 €	5 000 €			
035	Renouvellement du parc photocopieurs	737 580 €	737 580 €	0 €			
526	Acquisition de matériel communication	572 109 €	572 109 €	0 €			
529	Acquisition de matériel espaces verts	1 120 562 €	1 120 562 €	0 €			
569	Acquisition de véhicules, de matériels et de mobiliers	5 154 043 €	5 159 043 €	5 000 €		5 000 € Transfert de crédits de la section de fonctionnement pour l'achat de matériels pour les espaces verts	
5003	Edifices culturels	32 387 €	32 387 €				
058	Eglise Notre Dame	32 387 €	32 387 €				
5004	Systèmes d'information et de télécommunication	5 288 746 €	5 288 746 €	0 €			
037	Schéma Directeur Informatique	1 215 714 €	1 215 714 €	0 €			
043	Système d'informations géographiques	882 710 €	882 710 €	0 €			
070	Refonte du contrôle accès équipements communaux	158 639 €	158 639 €	0 €			
572	Acquisition matériel informatique et logiciels écoles	3 031 683 €	3 031 683 €	0 €			
5005	Réhab, extens, amén et scolaires 1er degré	325 000 €	325 000 €	0 €			
075	Création restaurant élémentaire M.Curie	325 000 €	325 000 €				
5007	Création, extension, réparation équipements culturels	1 105 436 €	1 105 436 €	0 €			
055	Ilot place Travot - réfection de l'immeuble	1 032 656 €	1 032 656 €	0 €			
071	Ilot place Travot - aménagement des locaux	72 780 €	72 780 €				
5008	Acquisition œuvres et matériel culturel	989 924 €	989 924 €	0 €			
568	Acquisition et restauration de matériel culturel	989 924 €	989 924 €	0 €			
5010	Création, réfection, aménagement d'équipements sportifs	6 623 867 €	6 623 867 €	0 €			
064	Salle Grégoire	4 917 992 €	4 917 992 €	0 €			
532	Acquisition de matériel sportif	1 705 875 €	1 705 875 €	0 €			
5011	Aménagement équipements de loisirs	621 063 €	621 063 €	0 €			
502	Comité Animation Enfance	621 063 €	621 063 €	0 €			
5014	Voies-trottoirs-réseaux et parkings	22 652 961 €	22 652 961 €	0 €			
002	Aménagement des voies primaires dans les ZAC	1 794 061 €	1 794 061 €	0 €			
062	Giratoire du Puy Saint Bonnet	450 000 €	450 000 €	0 €			
063	Livre Blanc réfection de voies	7 024 589 €	7 024 589 €	0 €			
087	Vidéo protection	100 200 €	100 200 €	0 €			
076	Système de variation tension éclairage public	430 000 €	430 000 €	0 €			
550	Bornes d'incendie	543 142 €	543 142 €	0 €			
576	Réparation et aménagement de voies	12 105 396 €	12 105 396 €	0 €			
575	Extension des réseaux électriques	205 573 €	205 573 €	0 €			
5015	Aménagement du territoire communal	49 788 890 €	49 689 390 €	-99 500 €			
030	Requalification urbaine quartier Jean Monnet Nord Ouest	7 540 043 €	7 540 043 €	0 €			
044	Arceades Rouge	17 266 069 €	17 266 069 €	0 €			
050	Requalification urbaine quartier Jean Monnet Sud-Est	9 847 531 €	9 847 531 €	0 €			
056	Acquisition de l'ensemble immobilier 12 bd du Maine	2 302 502 €	2 302 502 €	0 €			
079	Rénovation urbaine quartier Favreau	1 315 000 €	1 315 000 €	0 €			
085	Aire mise en valeur architecture patrimoine	95 291 €	791 €	-94 500 €	-54 500 €		
519	Etudes d'urbanisme	436 361 €	436 361 €	0 €			
522	Acquisitions foncières et immobilières	9 927 849 €	9 922 849 €	-5 000 €	-5 000 €		
553	Commission consultative du Puy Saint Bonnet	1 058 244 €	1 058 244 €	0 €			
5016	Espaces Verts	10 877 331 €	10 887 331 €	10 000 €			
072	Travaux connexes à l'abaissement de la Moine	171 985 €	171 985 €	0 €			
073	Serres municipales	3 417 845 €	3 417 845 €	0 €			
086	Extension du cimetière	505 000 €	505 000 €	0 €			
571	Réparation et aménagement des espaces verts	6 782 501 €	6 792 501 €	10 000 €		10 000 € Crédits supplémentaires pour l'aménagement des abords Bostangis	
TOTAL		130 773 101 €	130 618 601 €	-154 500 €	-169 500 €	15 000 €	0

AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATION DES ENVELOPPES VOTEES
EMPLOIS

Budget annexe du Stationnement

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Montant global	Modification d'enveloppe	Annulations de crédits	Crédits supplémentaires	Transferts de crédits entre AP
5040	Gestion sur Stationnement payant	2 170 092 €	2 170 092 €	0 €	0 €		
080	FISAC – Jalonnement dynamique des parkings	12 868 €	12 868 €				
081	FISAC – Modernisation des moyens de paiement	431 404 €	431 404 €	0 €			
082	Equipements des parkings en ouvrage	188 978 €	188 978 €	0 €			
083	Acquisition d'équipements de gestion	248 131 €	248 131 €	0 €			
084	Travaux sur parcs en enclot	842 574 €	824 754 €	-17 820 €			-17 820 €
580	Réparations sur parkings en ouvrage	446 137 €	463 957 €	17 820 €			17 820 €
	TOTAL	2 170 092 €	2 170 092 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
Présentation des AP individualisées
Emplois

N° AP global	N° APi	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Crédits de Paiement					
						Exercices antérieurs	2016	2017	2018	2019	2020
5001	047	BATIMENTS COMMUNAUX LES HALLES	24 883 202	-70 000	24 813 202	12 557 439	2 741 252	5 254 511	1 800 000	1 240 000	1 220 000
			180 608	0	180 608	21 648	16 087	12 873	130 000	0	0
			894 500	0	894 500	0	294 500	300 000	300 000	0	0
			1 070 000	0	1 070 000	0	270 000	800 000	0	0	0
			18 702 553	-70 000	18 632 553	11 016 953	1 239 100	2 546 500	1 370 000	1 240 000	1 220 000
			4 035 541	0	4 035 541	1 518 838	921 565	1 595 138	0	0	0
			7 584 294	5 000	7 589 294	5 525 171	487 053	549 000	342 690	342 690	342 690
			737 580	0	737 580	577 580	2 000	158 000	0	0	0
5002	035	RENOUVELLEMENT DU PARC	572 109	0	572 109	551 109	1 000	5 000	5 000	5 000	
			1 120 562	0	1 120 562	744 192	177 300	86 000	37 690	37 690	
			5 154 043	5 000	5 159 043	3 652 290	306 753	300 000	300 000	300 000	
			32 387	0	32 387	32 387	0	0	0	0	0
			32 387	0	32 387	32 387	0	0	0	0	0
			5 288 746	0	5 288 746	3 493 512	437 646	380 000	325 000	325 000	327 588
			1 215 714	0	1 215 714	777 734	137 980	90 000	70 000	70 000	70 000
			882 710	0	882 710	618 456	86 666	70 000	35 000	35 000	37 588
5003	058	EDIFICES CULTUELS EGLISE NOTRE DAME	158 639	0	158 639	158 639	0	0	0	0	
			3 031 683	0	3 031 683	1 938 683	213 000	220 000	220 000	220 000	
			325 000	0	325 000	0	28 000	65 000	65 000	65 000	
			325 000	0	325 000	0	232 000	232 000	232 000	232 000	
			1 105 436	0	1 105 436	1 105 436	0	0	0	0	0
			1 032 656	0	1 032 656	1 032 656	0	0	0	0	0
			72 780	0	72 780	72 780	0	0	0	0	0
			989 924	0	989 924	953 274	6 650	7 500	7 500	7 500	7 500
5004	037	SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE	989 924	0	989 924	953 274	6 650	7 500	7 500	7 500	
			989 924	0	989 924	953 274	6 650	7 500	7 500	7 500	
			6 623 867	0	6 623 867	2 610 253	3 743 614	105 000	55 000	55 000	
			4 917 992	0	4 917 992	1 159 378	3 708 614	50 000	0	0	
			1 705 875	0	1 705 875	1 450 875	35 000	55 000	55 000	55 000	
			621 063	0	621 063	621 063	0	0	0	0	
			621 063	0	621 063	621 063	0	0	0	0	
			22 652 961	0	22 652 961	15 366 403	1 908 838	2 458 870	972 950	972 950	
5005	075	REHAB.EXTENS.AMEN.LETS SCOLAIRES 1ER	3 031 683	0	3 031 683	1 938 683	213 000	220 000	220 000	220 000	
			325 000	0	325 000	0	28 000	65 000	65 000	65 000	
			325 000	0	325 000	0	232 000	232 000	232 000	232 000	
			1 105 436	0	1 105 436	1 105 436	0	0	0	0	
			1 032 656	0	1 032 656	1 032 656	0	0	0	0	
			72 780	0	72 780	72 780	0	0	0	0	
			989 924	0	989 924	953 274	6 650	7 500	7 500	7 500	
			989 924	0	989 924	953 274	6 650	7 500	7 500	7 500	
5007	055	ILOT PLACE TRAVOT - REFLECTION DE	1 032 656	0	1 032 656	1 032 656	0	0	0	0	
			72 780	0	72 780	72 780	0	0	0	0	
			989 924	0	989 924	953 274	6 650	7 500	7 500	7 500	
			989 924	0	989 924	953 274	6 650	7 500	7 500	7 500	
			6 623 867	0	6 623 867	2 610 253	3 743 614	105 000	55 000	55 000	
			4 917 992	0	4 917 992	1 159 378	3 708 614	50 000	0	0	
			1 705 875	0	1 705 875	1 450 875	35 000	55 000	55 000	55 000	
			621 063	0	621 063	621 063	0	0	0	0	
5011	502	AMENAGEMENT EQUIPEMENTS DE LOISIRS	621 063	0	621 063	621 063	0	0	0	0	
			621 063	0	621 063	621 063	0	0	0	0	
			22 652 961	0	22 652 961	15 366 403	1 908 838	2 458 870	972 950	972 950	
			1 794 061	0	1 794 061	1 772 523	21 538	0	0	0	
			1 794 061	0	1 794 061	1 772 523	21 538	0	0	0	
			1 794 061	0	1 794 061	1 772 523	21 538	0	0	0	
			1 794 061	0	1 794 061	1 772 523	21 538	0	0	0	
			22 652 961	0	22 652 961	15 366 403	1 908 838	2 458 870	972 950	972 950	
5014	002	AMENAGEMENT DES VOIRIES PRIMAIRES	1 794 061	0	1 794 061	1 772 523	21 538	0	0	0	
			1 794 061	0	1 794 061	1 772 523	21 538	0	0	0	
			1 794 061	0	1 794 061	1 772 523	21 538	0	0	0	
			1 794 061	0	1 794 061	1 772 523	21 538	0	0	0	
			1 794 061	0	1 794 061	1 772 523	21 538	0	0	0	
			1 794 061	0	1 794 061	1 772 523	21 538	0	0	0	
			1 794 061	0	1 794 061	1 772 523	21 538	0	0	0	
			22 652 961	0	22 652 961	15 366 403	1 908 838	2 458 870	972 950	972 950	

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
Présentation des AP individualisées
Emplois

N° AP global	N° APi	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Crédits de Paiement					
						Exercices antérieurs	2016	2017	2018	2019	2020
	062	GIRATOIRE DU PUY SAINT BONNET	450 000	0	450 000	0	200 000	250 000	0	0	0
	063	LIVRE BLANC REFECTION DE VOIRIES	7 024 589	0	7 024 589	4 814 071	1 019 598	1 190 920	0	0	0
	076	SYSTEME VARIATION TENSION ECLAIRAGE	430 000	0	430 000	0	130 000	300 000	0	0	0
	087	VIDEO PROTECTION	100 200	0	100 200	0	55 200	45 000	0	0	0
	550	BORNES DIINCENDIE	543 142	0	543 142	374 892	33 650	33 650	33 650	33 650	33 650
	570	REPARATION ET AMENAGEMENT DE VOIRIES	12 105 396	0	12 105 396	8 388 544	416 852	600 000	900 000	900 000	900 000
	575	EXTENSION DES RESEAUX ELECTRIQUES	205 573	0	205 573	16 373	32 000	39 300	39 300	39 300	39 300
5015		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL	49 788 890	-99 500	49 689 390	45 889 117	2 098 273	753 000	618 000	223 000	108 000
	030	REQUALIFICAT. URBAINE QUARTIER JEAN	7 540 043	0	7 540 043	7 532 032	8 011	0	0	0	0
	044	ARCADES ROUGE	17 266 069	0	17 266 069	17 261 481	4 588	0	0	0	0
	050	REQUALIFICAT.URBAINE QUARTIER JEAN	9 847 531	0	9 847 531	8 209 325	1 638 206	0	0	0	0
	056	ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 12	2 302 502	0	2 302 502	2 302 502	0	0	0	0	0
	079	RENOV.URBAINE QUARTIER FAVREAU	1 315 000	0	1 315 000	0	45 000	645 000	510 000	115 000	0
	085	AIRE MISE EN VALEUR ARCHITECTURE	95 291	-94 500	791	791	0	0	0	0	0
	519	ETUDES D'URBANISME	436 361	0	436 361	402 041	10 320	6 000	6 000	6 000	6 000
	522	ACQUISITIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES	9 927 849	-5 000	9 922 849	9 427 849	335 000	40 000	40 000	40 000	40 000
	553	COMMISSION CONSULTATIVE DU PUY SAINT	1 058 244	0	1 058 244	753 096	57 148	62 000	62 000	62 000	62 000
5016		ESPACES VERTS	10 877 331	10 000	10 887 331	8 586 232	392 599	718 500	490 000	450 000	250 000
	072	TRAVAUX CONNEXES A L'ABAISSSEMENT DE LA	171 985	0	171 985	171 985	0	0	0	0	0
	073	SERRES MUNICIPALES	3 417 845	0	3 417 845	3 371 746	46 099	0	0	0	0
	086	EXTENSION CIMETIERE CROIX DE BAULT	505 000	0	505 000	0	3 000	62 000	240 000	200 000	0
	571	REPARATION ET AMENAGEMENT DES	6 782 501	10 000	6 792 501	5 042 501	343 500	656 500	250 000	250 000	250 000
		TOTAL	130 773 101	-154 500	130 618 601	96 740 287	11 843 925	10 458 381	4 676 140	3 616 140	3 283 728
		TOTAL Général	130 773 101	-154 500	130 618 601	96 740 287	11 843 925	10 458 381	4 676 140	3 616 140	3 283 728

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
Présentation des AP individualisées
Emplois

N° AP global	N° APi	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Crédits de Paiement					
						Exercices antérieurs	2016	2017	2018	2019	2020
5040		Stationnement									
		GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT	2 170 092	0	2 170 092	1 717 965	252 127	50 000	50 000	50 000	50 000
	080	FISAC - JALONNEMENT DYNAMIQUE DES	12 868	0	12 868	12 868	0	0	0	0	
	081	FISAC - MODERNISATION DES MOYENS DE	431 404	0	431 404	431 404	0	0	0	0	
	082	EQUIPEMENTS DES PARKINGS EN OUVRAGE	188 978	0	188 978	188 978	0	0	0	0	
	083	ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE GESTION	248 131	0	248 131	248 131	0	0	0	0	
084	TRAVAUX SUR PARCS EN ENCLOS	842 574	-17 820	824 754	640 447	184 307	0	0	0		
580	REPARATIONS SUR PARKINGS EN OUVRAGE	446 137	17 820	463 957	196 137	67 820	50 000	50 000	50 000		
		TOTAL	2 170 092	0	2 170 092	1 717 965	252 127	50 000	50 000	50 000	
		TOTAL Général	2 170 092	0	2 170 092	1 717 965	252 127	50 000	50 000	50 000	

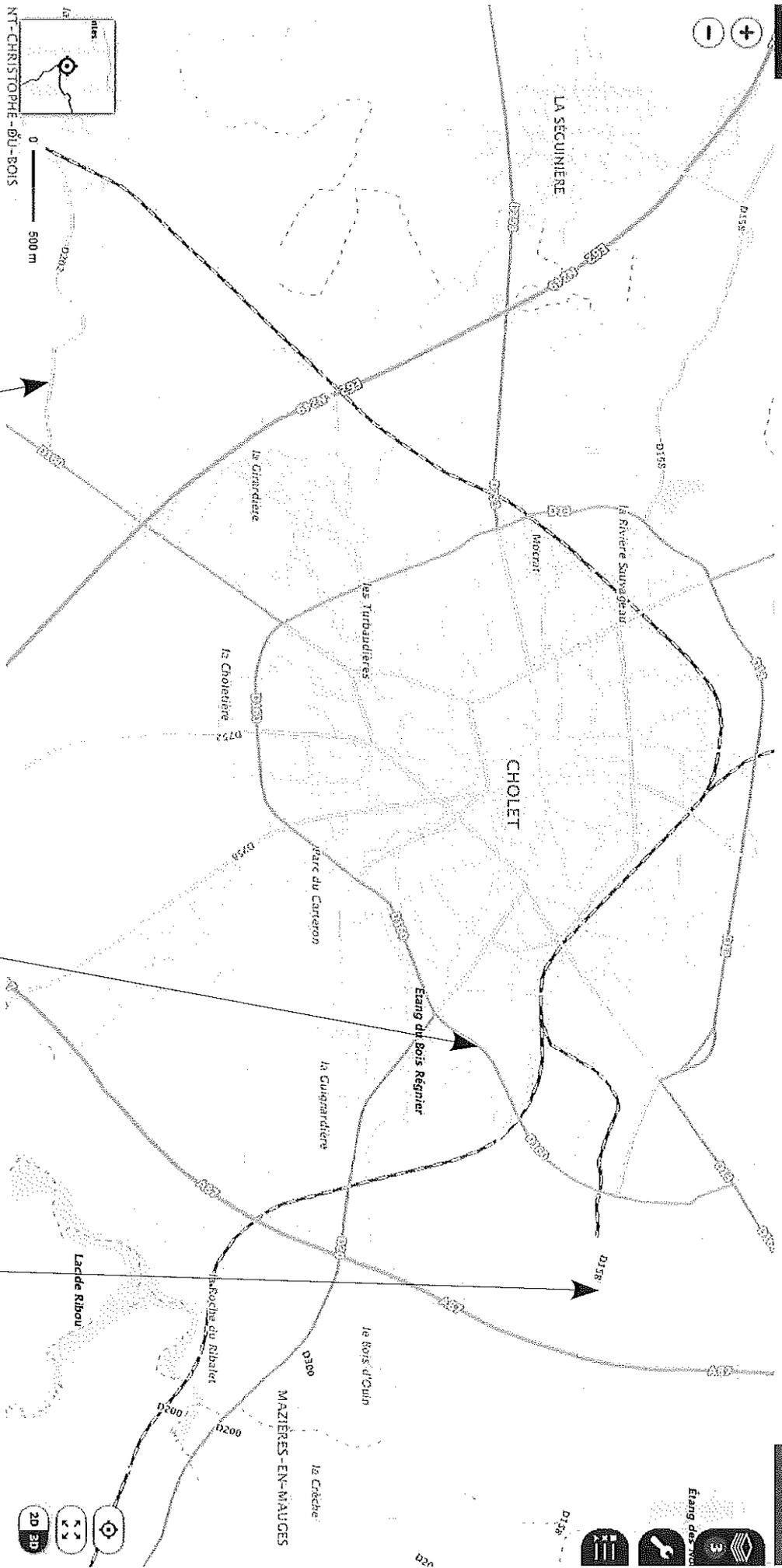
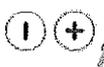
**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES
RESSOURCES**

BUDGET PRINCIPAL

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote Antérieur	Montant Global	Modification enveloppe	Justifications des réajustements
5001	Bâtiments communaux	652 737 €	918 956 €	266 219 €	
047	Les Halles	0 €	0 €		
077	Accessibilité des bâtiments communaux	125 000 €	125 000 €		
573	Réparation d'équipements communaux	312 561 €	312 561 €		
574	Eglise Notre Dame	215 176 €	481 395 €	266 219 €	Subvention de la DRAC pour la rénovation du massif occidental de l'église Notre Dame
5002	Matériels et mobiliers des services publics communaux	31 833 €	31 833 €	0 €	
529	Acquisition de matériel espaces verts	20 549 €	20 549 €		
569	Acquisition de véhicules de matériels et de mobiliers	11 284 €	11 284 €		
5004	Systèmes d'information et de télécom.	99 865 €	99 865 €	0 €	
037	Schéma directeur informatique	89 742 €	89 742 €		
043	Système d'informations géographiques	3 123 €	3 123 €		
572	Acquisition de matériel informatique et logiciels	7 000 €	7 000 €		
5007	Création, extension, réparation des équipements culturels	28 572 €	28 572 €	0 €	
071	Ilot Place Travot - Aménagement des locaux	28 572 €	28 572 €		
5008	Acquisition œuvres et matériel culturel	41 315 €	41 315 €	0 €	
568	Acquisition et restauration de matériel culturel	41 315 €	41 315 €		
5010	Création, réfection et aménagement d'équipements sportifs	1 062 000 €	1 062 000 €	0 €	
064	Salle Grégoire	1 062 000 €	1 062 000 €		
5014	Voiries - trottoirs - réseaux et parkings	596 660 €	596 660 €	0 €	
002	Aménagement des voiries primaires	124 602 €	124 602 €		
062	Giratoire du Puy Saint Bonnet	22 124 €	22 124 €		
063	Livre Blanc - Réfection de voiries	326 427 €	326 427 €		
570	Réparation et aménagement de voiries	123 507 €	123 507 €		
5015	Aménagement du territoire communal	8 943 385 €	8 943 385 €	0 €	
030	Requalification Urbaine quartier Jean Monnet Nord Ouest	3 733 414 €	3 733 414 €		
044	Arcades Rouge	275 112 €	275 112 €		
050	Requalification Urbaine quartier Jean Monnet Sud-Est	4 837 820 €	4 837 820 €		
519	Etudes d'urbanisme	97 039 €	97 039 €		
5016	Espaces Verts	318 692 €	318 692 €	0 €	
072	Travaux connexes à l'abaissement de la Moine	62 516 €	62 516 €		
073	Serres municipales	0 €	0 €		
571	Réparation et aménagement des espaces verts	256 176 €	256 176 €		
TOTAL		11 775 059 €	12 041 278 €	266 219 €	

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
Présentation des AP individualisées
Ressources

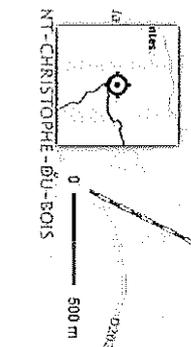
N° AP global	N° APi	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification développée	Montant global	Evaluation des ressources						
						Union Européenne	Etat	Région	Département	Groupements communes	Autres financeurs	
5014		VOIRIES-TROTTOIRS-RESEAUX ET PARKINGS	596 660	0	596 660	21 427	0	0	135 699	0	439 534	
	002	AMENAGEMENT DES VOIRIES PRIMAIRES	124 602	0	124 602	0	0	0	0	0	124 602	
	062	GIRATOIRE DU PUY SAINT BONNET	22 124	0	22 124	0	0	0	22 124	0	0	
	063	LIVRE BLANC REFECTION DE VOIRIES	326 427	0	326 427	21 427	0	0	100 000	0	205 000	
	076	SYSTEME VARIATION TENSION ECLAIRAGE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	087	VIDEO PROTECTION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	550	BORNES D'INCENDIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	570	REPARATION ET AMENAGEMENT DE VOIRIES	123 507	0	123 507	0	0	0	13 575	0	109 932	
	575	EXTENSION DES RESEAUX ELECTRIQUES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	5015		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL	8 943 385	0	8 943 385	1 068 232	3 364 830	3 351 721	1 025 000	0	133 602
		030	REQUALIFICAT. URBAINE QUARTIER JEAN	3 733 414	0	3 733 414	223 008	2 226 548	758 858	525 000	0	0
		044	ARCADES ROUGE	275 112	0	275 112	0	187 270	0	0	0	87 842
		050	REQUALIFICAT. URBAINE QUARTIER JEAN	4 837 820	0	4 837 820	837 114	884 843	2 592 863	500 000	0	23 000
056		ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
079		RENOV. URBAINE QUARTIER FAVREAU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
085		AIRE MISE EN VALEUR ARCHITECTURE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
519		ETUDES D'URBANISME	97 039	0	97 039	8 110	66 169	0	0	0	22 760	
522		ACQUISITIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
553		COMMISSION CONSULTATIVE DU PUY SAINT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5016		ESPACES VERTS	318 692	0	318 692	62 709	26 340	62 516	0	0	167 127	
	072	TRAVAUX CONNEXES A L'ABAISSSEMENT DE LA	62 516	0	62 516	0	0	62 516	0	0	0	
	073	SERRES MUNICIPALES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	086	EXTENSION CIMETIERE CROIX DE BAULT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	571	REPARATION ET AMENAGEMENT DES	256 176	0	256 176	62 709	26 340	0	0	0	167 127	
		EQUIPEMENTS D'ACCUEIL PETITE ENFANCE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	TOTAL	11 775 059	266 219	12 041 278	1 152 368	4 458 363	4 198 774	1 284 679	2 287	944 807		
	TOTAL Général	11 775 059	266 219	12 041 278	1 152 368	4 458 363	4 198 774	1 284 679	2 287	944 807		



Bd Jean ROUYER

Place des Batignolles

Place Édouard MICHELIN



Données cartographiques : © IGN



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

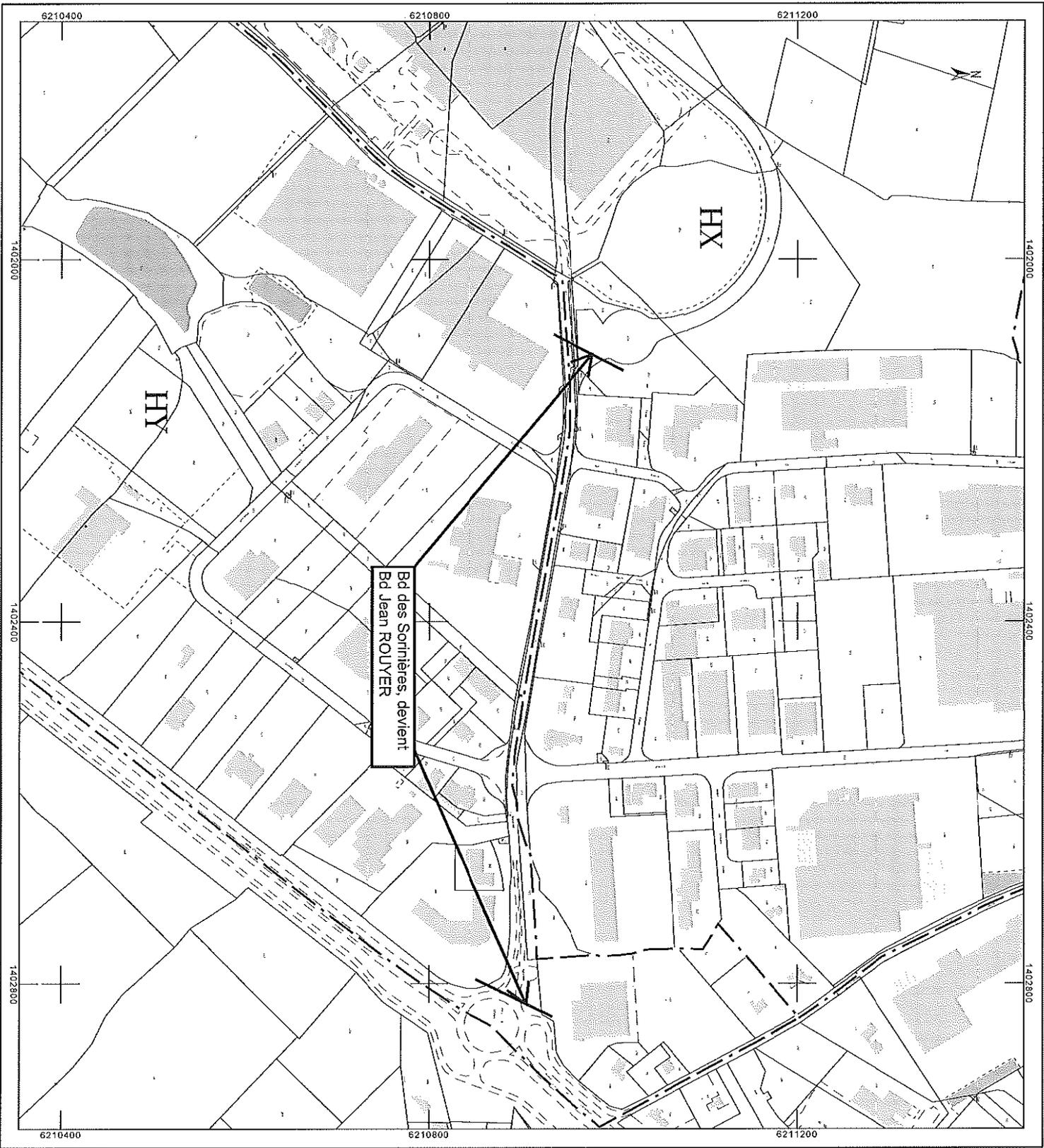
Département :
MAINE ET LOIRE
Commune :
CHOLET

Section : HY
Feuille : 000 HY 01
Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/4000
Date d'édition : 27/09/2016
(fuseau horaire de Paris)
Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
CHOLET
42 RUE DU PLANTY 49300
49300 CHOLET
tél. 02 41 49 58 28 -fax 02 41 49 58 87
cofr.cholet@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2016 Ministère des Finances et des Comptes
publics



Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
CHOLET

Section : EO
Feuille : 000 EO 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 27/09/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2016 Ministère des Finances et des
Comptes publics

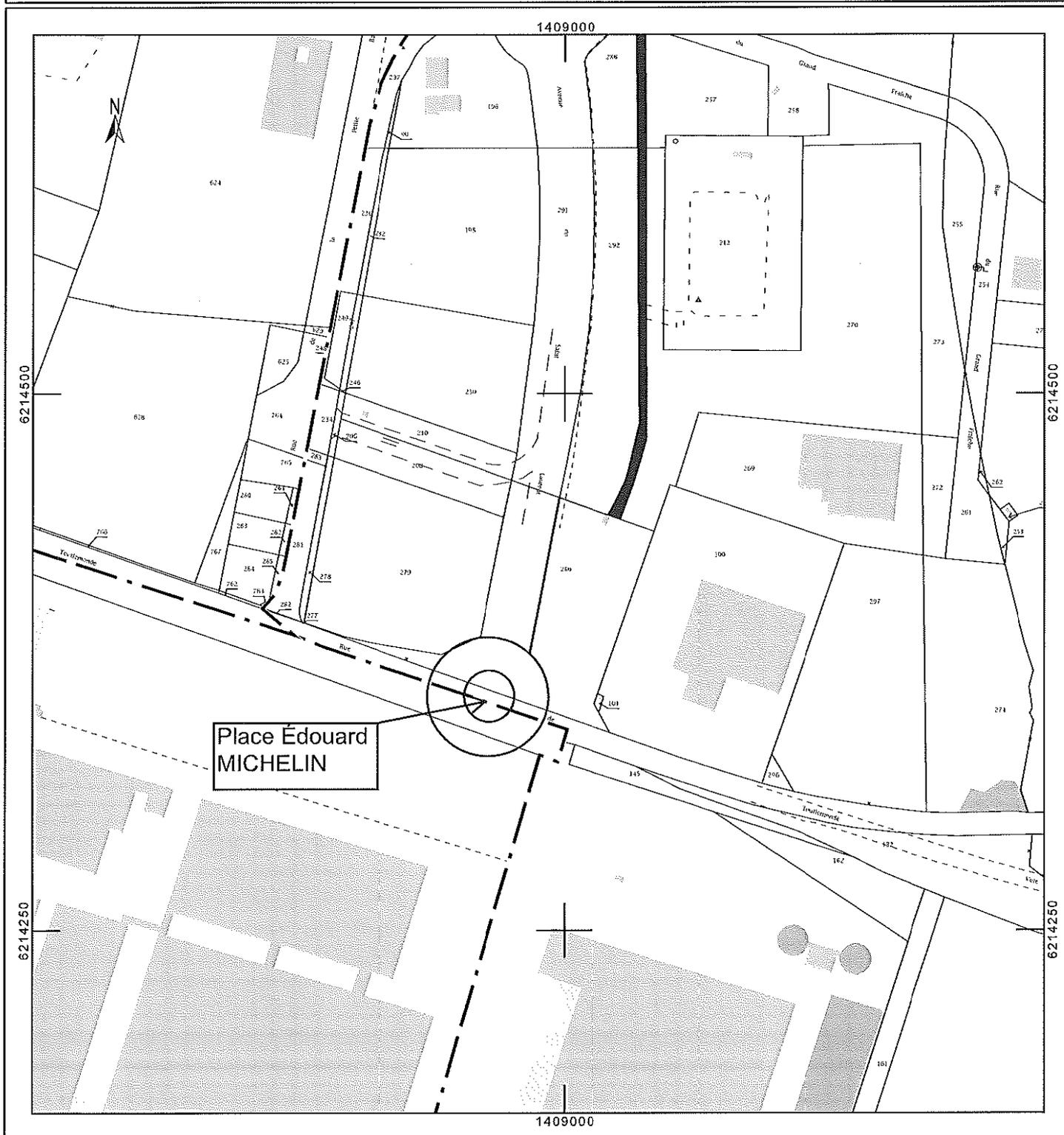
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CHOLET
42 RUE DU PLANTY 49300
49300 CHOLET
tél. 02 41 49 58 28 - fax 02 41 49 58 87
cdif.cholet@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

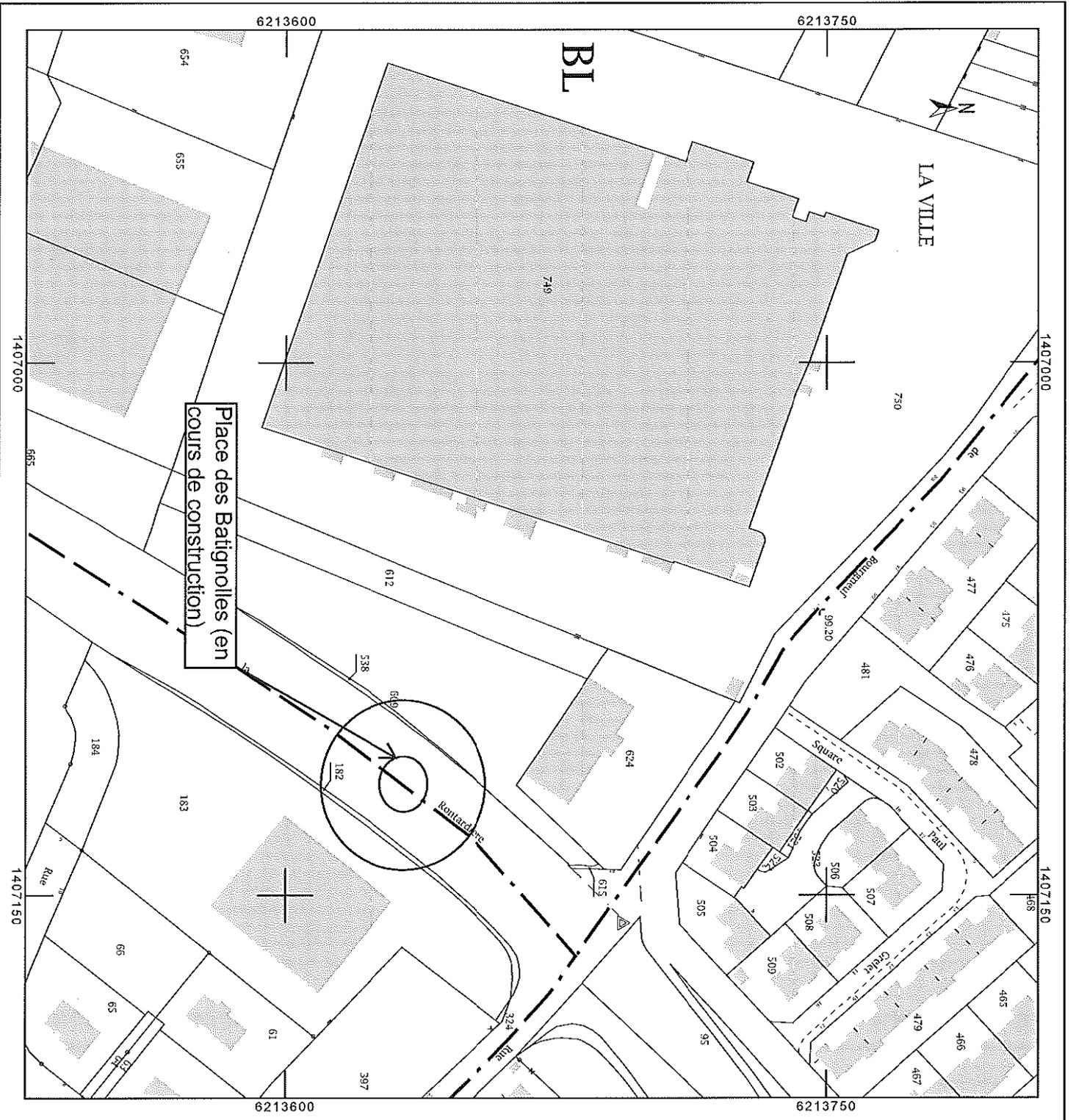
Département :
MAINE ET LOIRE
Commune :
CHOLET

Section : BL
Feuille : 000 BL 01
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1500
Date d'édition : 27/09/2016
(fuseau horaire de Paris)
Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des Impôts foncier suivant :
CHOLET
42 RUE DU PLANTY 49300
49300 CHOLET
tél: 02 41 49 58 28 -fax 02 41 49 58 87
cdf.cholet@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2016 Ministère des Finances et des Comptes
publics





Echelle : 1:10 000

Copyright - Ville de Chollet et commune associée du Puy Saint Bonnet.
Sources : DGF - Cadastre. Droits réservés.

CHEMIN DU PONT BOUCHAR - MAULEVRIER - CESSION DE TERRAIN A MONSIEUR PHILIPPE AYRAULT

5.4



chemin communal

Terrain à céder : 40 m²

Propriété
de Monsieur AYRAULT

Propriété
de Monsieur AYRAULT

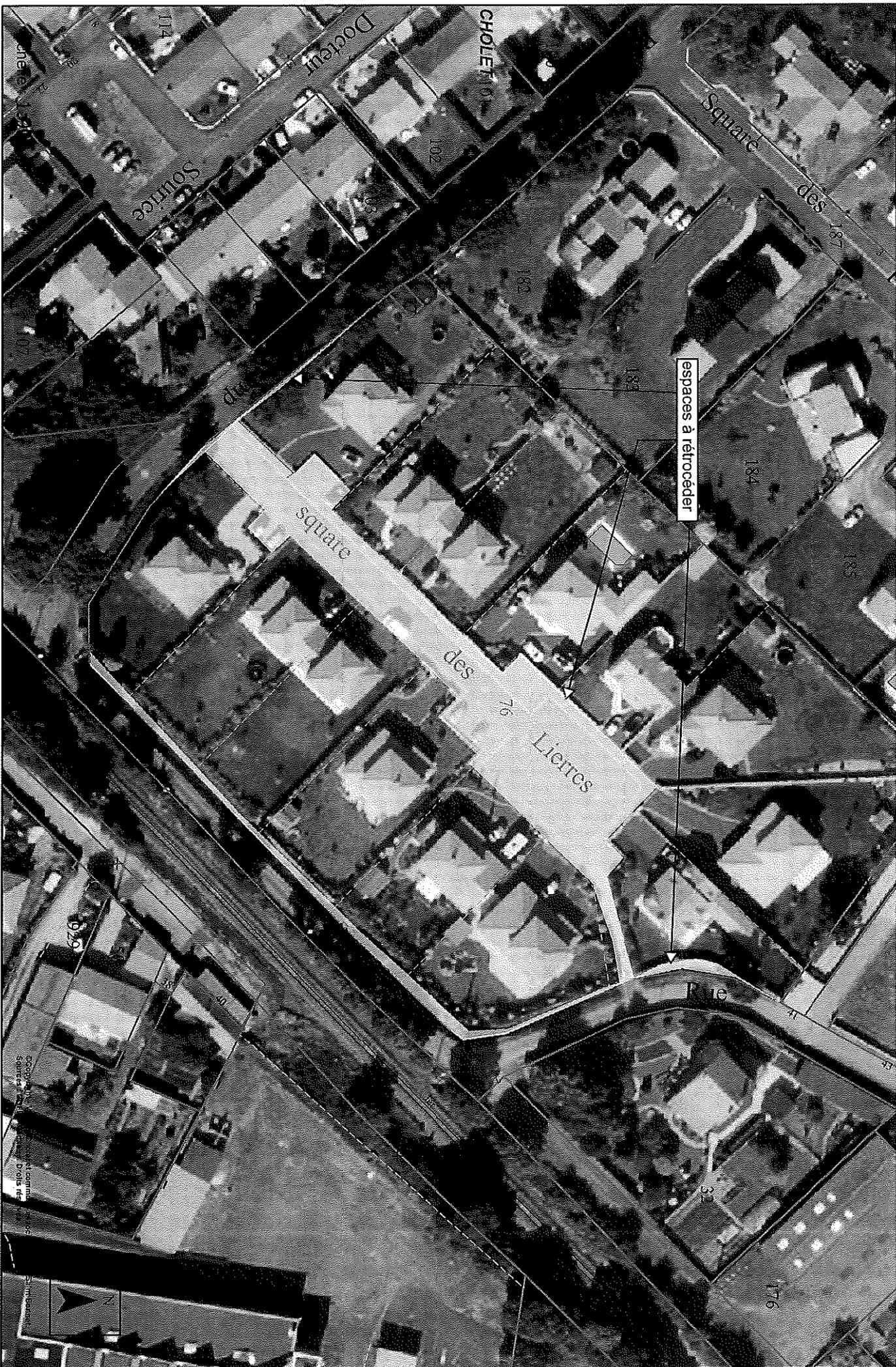
Ferme
de M^{lle} SCHARDIERE

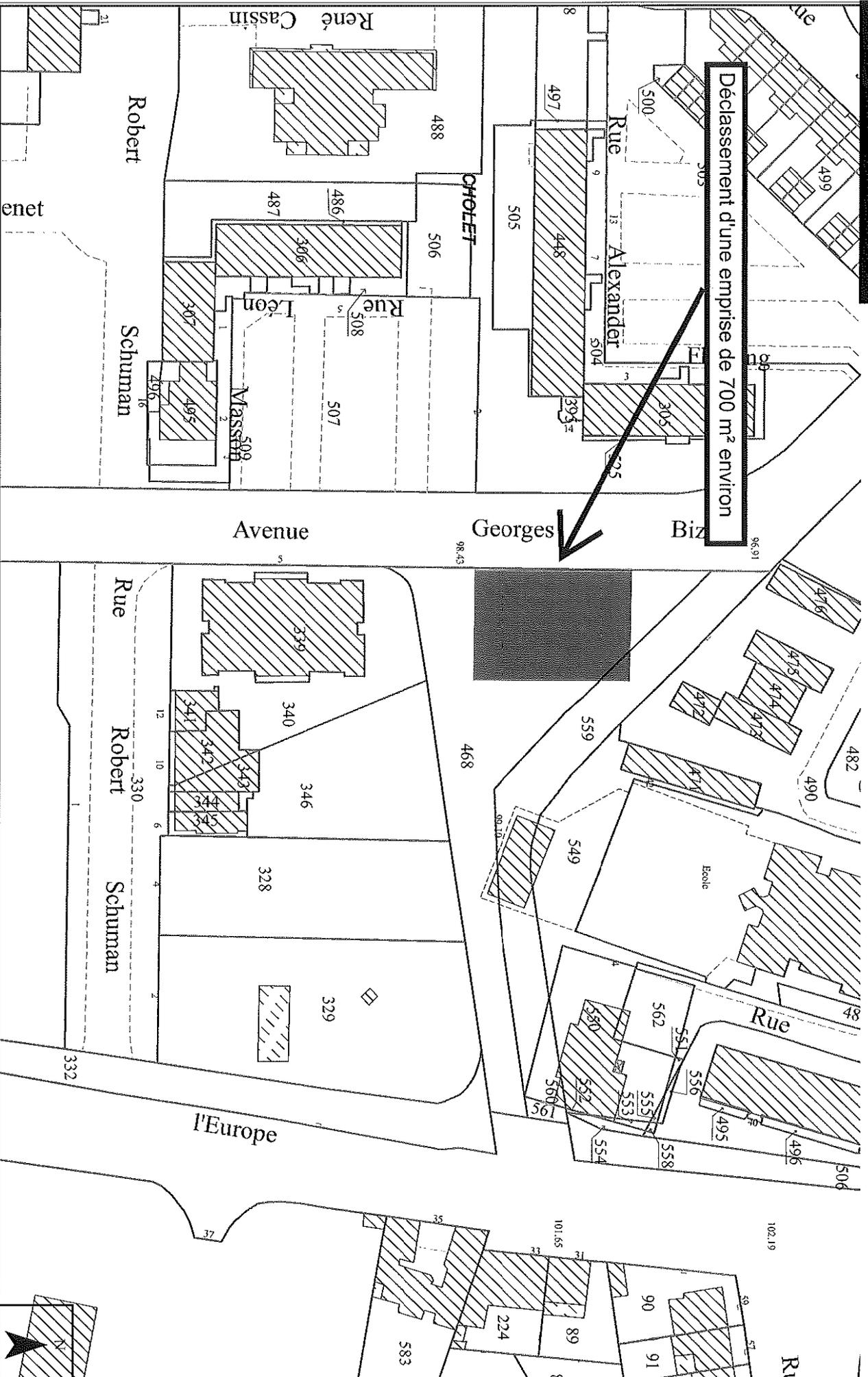
CHOLET - MAULEVRIER

CHOLET - MAULEVRIER



**- SQUARE DES LIERRES -
RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS DE LA COPROPRIETE DU SQUARE DES LIERRES**





Echelle : 1:1 000

ZAC DU CORMIER V - CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE ALTER

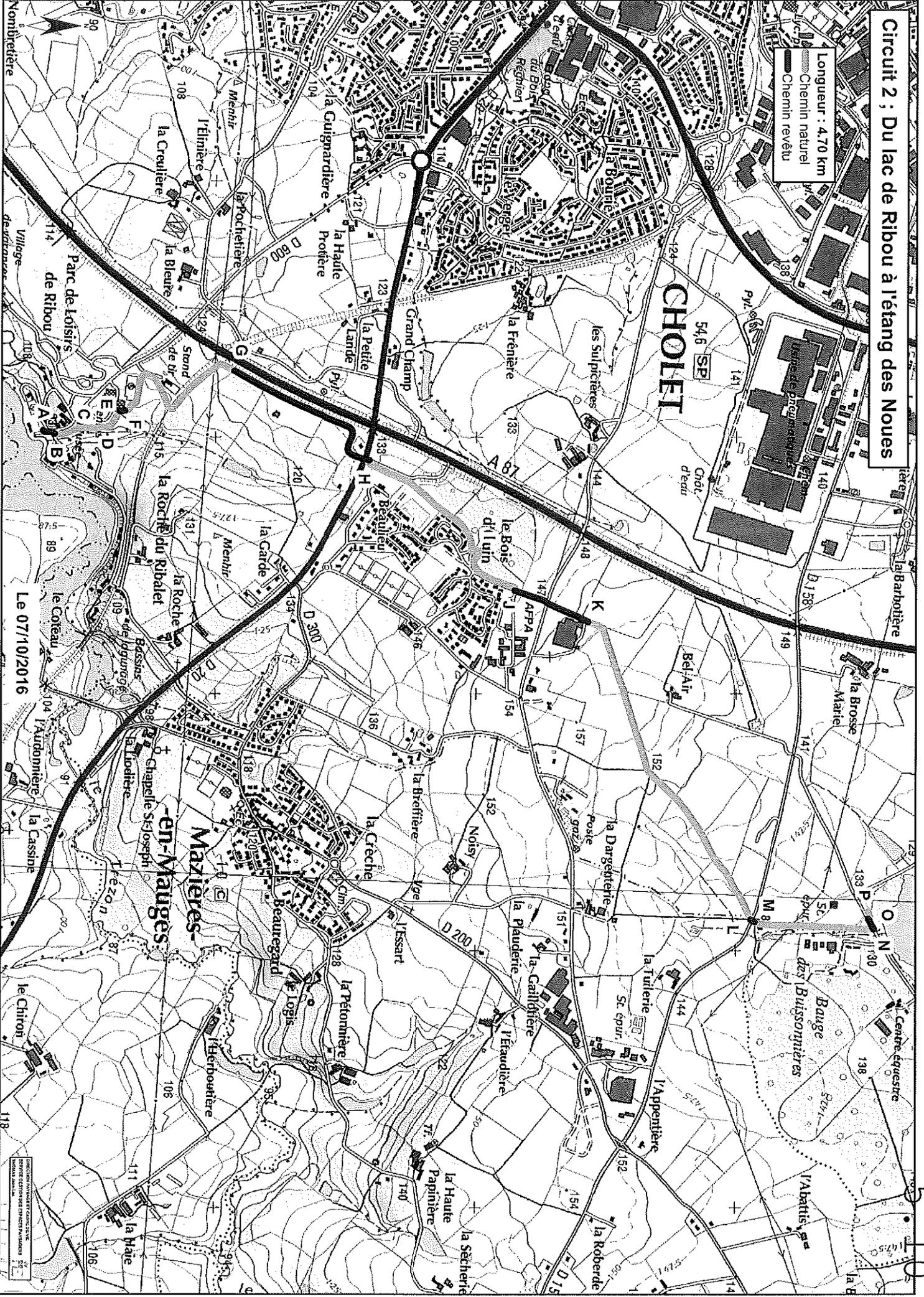


ESN 14 835

Ville de Choleat et Communes associées
30015

Circuit 2 : Du lac de Ribou à l'étang des Noues

Longueur : 4,70 km
Chemin naturel
Chemin revêtu



Le 07/10/2016

ÉCHELLE 1:50 000
PROJET GÉOMATIQUE ET GÉOLOGIQUE
SERVICE CLASSEMENT DES TERRES PARISIENNES
DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS
2016

LISTE NOMINATIVE DES CHEMINS DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PR)

Commune de Cholet

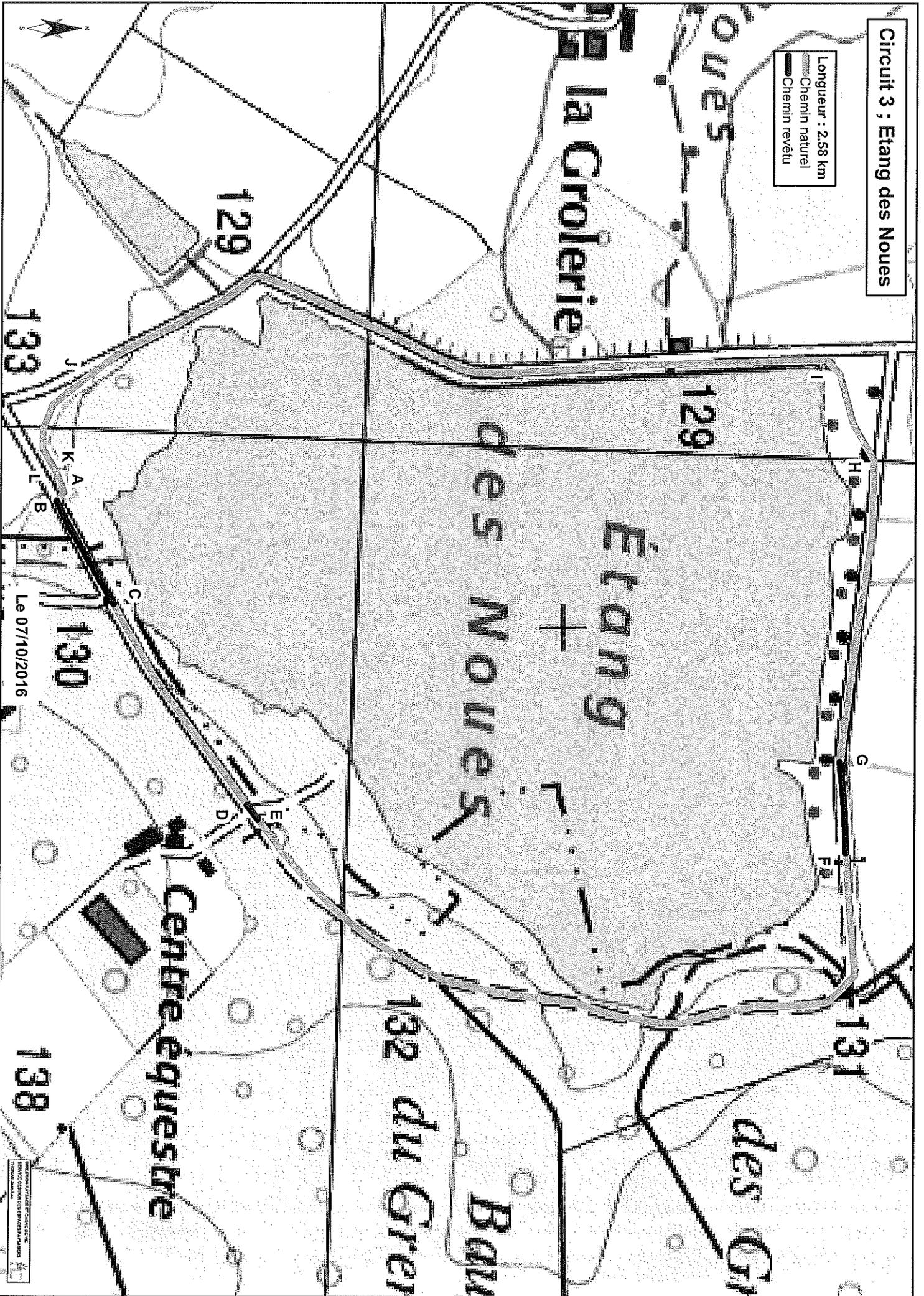
Circuit 2 - Du lac de Ribou à l'étang des Noues

	Repères du tableau d'assemblage Départ du lac de Ribou	Longueur entre repères (mètres)	Nature du revêtement (terre, goudron, pierre, talu, ...)	DOMAINE PUBLIC		DOMAINE PRIVÉ		
				Catégorie de la voie	n° de la voie	propriétaire (commune, association foncière, particuliers)	références cadastrales	dénomination de la voie
A-B	Parking Ribou- CISPA	38,00	Enrobé					
B-C	CISPA- SentierBelvédère	110,00	Terre					
C-D	Sentier Belvédère	95,00	Pierre					
D-E	Sentier Belvédère- Tennis Ribou	81,00	Terre					
E-F	Tennis parking	14,00	Bi couches					
F-G	Tennis parking- Sentier autoroute	685,00	Terre					
G-H	Sentier autoroute- Route de Maulévrier	669,00	Enrobé – Bi couches					
H-I	Route de Maulévrier-Bois du bois d'Quin	539,00	Terre pierre					
I-J	Bois du bois d'Quin	288,00	Terre					
J-K	Bois du bois d'Quin- AFPFA	287,00	Enrobé					
K-L	AFPFA-Route de Toulemonde	1369,00	Terre pierre					
L-M	Traversée de la route de Toulemonde	20,00	Enrobé					
M-N	Route de Toulemonde-Sentier CAE	449,00	Terre pierre					

Repères du tableau d'assemblage Départ du lac de Ribou	Longueur entre repères (mètres)	Nature du revêtement (terre, goudron, pierre, falun, ...)	DOMAINE PUBLIC		DOMAINE PRIVÉ	
			Catégorie de la voie	n° de la voie	propriétaire (commune, association foncière, particuliers)	références cadastrales
N-O Sentier CAE-Parking étang des Nouses	41,00	Enrobé				
O-P Parking étang des Nouses-Arrivée panneau	24,00	Evergreen				
TOTAL	4709,00					

Circuit 3 ; Etang des Noues

Longueur : 2,58 km
Chemin naturel
Chemin revêtu



Le 07/10/2016

COMA AVANTAGE ET CANCELINE
BREVET CEMM DES ESCALERS VALOIS
CIRCUIT 3

LISTE NOMINATIVE DES CHEMINS DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PR)

Commune de Cholet

Circuit 3 - Etang des Noux

Repères du tableau d'assemblage	Longueur entre repères (mètres)	Nature du revêtement (terre, goudron, pierre, dallé, ...)	DOMAINE PUBLIC		DOMAINE PRIVÉ			
			Catégorie de la voie	n° de la voie	propriétaire (commune, association foncière, particuliers)	références cadastrales	dénomination de la voie	
A-B	Parking panneaux	24,00	Evergreen					
B-C	Parking panneaux-CAE	136,00	Enrobé					
C-D	CAE-Centre équestre	224,00	Terre (bord de voie)					
D-E	Traversée de route	14,50	Enrobé					
E-F	Centre équestre-Base nautique	815,00	Terre pierre					
F-G	Base nautique	63,50	Enrobé					
G-H	Base nautique-Parking	363,00	Terre (bord de voie)					
H-I	Parking	23,00	Pierre					
I-J	Parking-Digue-Parking	863,00	Terre pierre					
J-K	Parking arrivé	51,00	Pierre					
K-L	Parking panneaux	10,00	Evergreen					
TOTAL		2587,00						